Règlement Marché aux Puces de Gertwiller

- 1. Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition de renvoyer le bulletin d'inscription totalement rempli, accompagné du palement en chèque libellé à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Gertwiller ainsi que d'une enveloppe timbrée comportant l'adresse postale de l'exposant avant le 3 juin à l'adresse suivante : C.I.S. 3A1 Rue de Vaiff 67140 Gertwiller.
- 2. Le prix des 5m est de 12€50 et 2€50 le m linéaire supplémentaire pour les particuliers.
- 3. Le prix des 5m est de 22€ et 5€ le m linéaire supplémentaire pour les professionnels.
- 4. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte et aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
- 5. La mise en place des stands se fera à partir de 6h00, après 8h00, les stands non occupés seront à la disposition des organisateurs.
- 6. Les places devront être libérées pour 18h00 et dans un parfait état de propreté. Les vendeurs doivent impérativement débarrasser leur emplacement de tout détritus et ne doivent le faire au détriment des emplacements déjà libérés ou aux abords.
- 7. Les vendeurs sont responsables de leur véhicule, du matériel de leur stand cecl pour les dégâts qu'ils peuvent causer ou subir, et les litiges qui peuvent en découler. En aucun cas, les organisateurs des Puces ne peuvent se substituer à eux dans leurs responsabilités, ni intervenir pour arbitrer quelques différents que ce soit entre vendeurs ou entre vendeurs et acheteurs.
- 8. Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place seront exclus puisque réservés aux organisateurs, confiseries, sandwichs, Bretzels etc. (sauf dérogation accordée par ces derniers).
- 9. La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite. L'introduction de substances nocives et/ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- 10. Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
- 11. L'exposant atteste être en conformité avec la législation en vigueur concernant ce type de manifestations et décharge les organisateurs de toute responsabilité.
- 12. Les organisateurs feront appel aux forces de l'ordre pour tout manquement au présent règlement.
- 13. Un courrier de confirmation avec le numéro de l'emplacement et le plan d'accès vous parviendra 3 à 4 jours avant le marché aux puces.

Ce bulletin d'inscription accompagné du palement et d'une enveloppe timbrée avec votre nom et adresse est à renvoyer au : Centre d'incendie et de Secours - 3A1 Rue de Vaiff - 67140 GERTWILLER NOM: PRENOM: ADRESSE: TELEPHONE :..... E-mail : atteste sur l'honneur de ne participer qu'à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (nouvelle réglementation en vigueur) Demande à participer au MARCHE AUX PUCES DU 17 JUIN 2018 et réserve : *Pour les PARTICULIERS Un emplacement de 5 mètres minimum à 12.50 € = 12.50 € + m supplémentaires à 2.50 € le mètre +.....€ Total Mètres m = TOTAL : * Pour les PROFESSIONNELS Un emplacement de 5 mètres minimum à 22 € = 22 € + _____ m supplémentaires à 5 € le mètre + € Total Mètres m = TOTAL :€ CI JOINT UN CHEQUE DE € LIBELLE A L'ORDRE DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE **GERTWILLER** N°CARTE D'IDENTITE : LIEU DE DELIVRANCE : DATE DE DELIVRANCE : NATURE DE LA VENTE : N°RC POUR LES COMMERCANTS : SIGNATURE OBLIGATOIRE **DELAIS D'INSCRIPTION LE 3 JUIN 2018**